

L'EXTRÊME-DROITE AU FNAF : UNE LIGNE ROUGE FRANCHIE

Le Mouvement associatif dénonce la présence annoncée du Rassemblement national à un débat organisé le 15 octobre dans le cadre du FNAF. Alors que cette édition célèbre les 125 ans de la loi du 1er juillet 1901, cette invitation soulève une contradiction majeure : donner une tribune, dans un événement consacré à la vie associative, à un parti dont les prises de position et les initiatives politiques remettent régulièrement en cause les libertés et les moyens d'action des associations.

UNE BANALISATION DANGEREUSE

À l'occasion de la 20e édition du Forum National des Associations et Fondations (FNAF), un débat intitulé « L'intérêt général face aux choix de 2027 » réunira plusieurs personnalités politiques, parmi lesquelles Laure Lavalette, vice-présidente du Rassemblement national, représentant Marine Le Pen, candidate à l'élection présidentielle.

Le Mouvement associatif respecte la liberté éditoriale du groupe de presse EBRA, organisateur de cette séquence, et reconnaît la nécessité du débat démocratique. Mais, le pluralisme ne saurait conduire à ignorer les positions et les actes de celles et ceux qui remettent en cause les libertés associatives. La présence du Rassemblement national dans un espace consacré aux associations et aux fondations ne peut être considérée comme anodine.

DES ATTAQUES RÉPÉTÉES CONTRE LES ASSOCIATIONS

Depuis plusieurs décennies, l'extrême droite s'oppose à de nombreux combats portés par les associations : défense des droits des femmes, lutte contre le racisme et les discriminations, protection de l'environnement, accueil des personnes exilées ou encore défense des droits fondamentaux.

Cette opposition se traduit également par des initiatives visant directement les moyens d'action des associations : remise en cause de subventions publiques, propositions de restrictions de certains avantages fiscaux, contestation de leur légitimité à intervenir dans le débat public.

Les associations qui expriment des désaccords avec les orientations politiques du RN sont particulièrement visées.

Pourtant, les associations ne sont pas tenues à une neutralité politique. Leur capacité à interpeller les pouvoirs publics, à défendre des causes et à contribuer au débat est indissociable de leur rôle dans la société.

LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE, UN PILIER DE NOTRE DÉMOCRATIE

Depuis 125 ans, la loi du 1er juillet 1901 permet aux citoyennes et citoyens de s'organiser librement, de défendre des convictions, de faire progresser les droits et de construire des réponses collectives aux besoins de la société.

Les associations sont des espaces de liberté, de solidarité, d'émancipation et d'engagement citoyen. Elles participent pleinement à la vitalité démocratique de notre pays. Leur rôle ne saurait être réduit à la seule mise en œuvre de politiques publiques, ni leur liberté de parole conditionnée à leur absence de critique des pouvoirs politiques.

FACE À L'EXTRÊME DROITE, UNE POSITION CONSTANTE ET FERME

En juin 2024, Le Mouvement associatif rappelait, aux côtés de 1 500 organisations signataires d'une tribune, ses profondes inquiétudes face aux conséquences que pourrait avoir l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir sur l'action associative et citoyenne.

Cette position demeure inchangée.

À quelques mois de l'élection présidentielle de 2027, Le Mouvement associatif réaffirme avec force que les associations ne se tairont pas, ne renonceront pas à leurs combats et continueront de prendre toute leur place dans le débat public.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

« Les associations sont des actrices essentielles de notre démocratie. Leur liberté de s'engager, d'agir et d'interpeller les pouvoirs publics doit être pleinement reconnue et défendue. C'est cette exigence que Le Mouvement associatif continuera de porter, avec l'ensemble de ses membres et partenaires.

Le Forum National des Associations et Fondations doit rester un espace où se reconnaissent et se défendent ces droits fondamentaux. L'importance du débat démocratique ne doit pas faire oublier les responsabilités de chacun dans leur préservation. »

Tarek Daher,
Président du Mouvement associatif

CONTACT PRESSE

Fula MESIKA
Responsable Communication
Le Mouvement associatif
06 34 31 23 41
fmesika@lemouvementassociatif.org

À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix de la vie associative, Le Mouvement associatif représente, au travers de ses membres, 1 association sur 2 en France. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, notamment en œuvrant pour la construction d'une politique de vie associative ambitieuse.

› [Membres nationaux du Mouvement associatif](#)

› [Membres régionaux du Mouvement associatif](#)